



## PROJET D'AVIS CONCERNANT LE TEMPS PARTIEL EN 2025

CSE du 24 mars 2026

Les membres élus de la CPS ont pris connaissance, lors de la CPS du 10 mars 2026, du projet de Bilan social pour 2025, et de son annexe 2 dédiée au temps partiel.

### Effectifs à temps partiel et part des femmes

Les effectifs à temps partiel diminuent au fil du temps que ce soit en nombre ou en % de l'effectif inscrit. On est ainsi passé :

- de 131 en 2020, à **99 personnes en temps partiel en 2025, passant pour la 1<sup>ère</sup> fois sous la barre des 100,**
- de 6,5% des effectifs inscrits en 2020, à **4,2% en 2025.**

Pour mieux comprendre cette évolution, il serait utile de pouvoir distinguer le temps partiel choisi et le temps partiel thérapeutique. En tout état de cause, la nécessité de maintenir un niveau de pouvoir d'achat est sans doute l'une des explications.

Le nombre de femmes à temps partiel est passé de 120 en 2020 à 90 en 2025. Les femmes représentent 91% des temps partiel en 2025, part assez stable depuis 2020.

EFFECTIFS	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Effectif inscrit	2026	2048	2061	2180	2313	2374
Effectif femmes à temps partiel	120	108	99	96	90	90
Effectif hommes à temps partiel	11	9	9	10	14	9
Total effectif à temps partiel	131	117	108	106	104	99
% effectif à temps partiel	6,5%	5,7%	5,2%	4,9%	4,5%	4,2%
% femmes	91,6%	92,3%	91,7%	90,6%	86,5%	90,9%

### Structure par classification des effectifs à temps partiel

- Les femmes à temps partiel sont d'abord dans la classe J (34% en 2025), puis K (22%), puis I (21%).
- Les hommes à temps partiel sont à 100% dans les classes J, K et L.
- La classe des techniciens voit les effectifs en temps partiel diminuer de manière importante : de 9 femmes en 2023 à 2 en 2025.

### Flux d'entrées / sorties des salariés à temps partiel

En 2025, 11 personnes ont rejoint les effectifs à temps partiel, et 17 sont sorties.

Côté entrées :

- les passages de temps complet à temps partiel restent stables depuis 2020;
- le nombre de recrutements effectués directement à temps partiel est descendu à 2 versus 4 à 10 par an entre 2022 et 2024.

Côté sorties :

- le passage temps partiel vers temps complet continue de baisser : 2 en 2025, versus 6 à 14 par an entre 2020 et 2024.

Le taux entrées sur sorties après être monté régulièrement jusqu'à 100% en 2024 (autant d'entrées que de sorties), est redescendu à 65% en 2025 (moins d'entrées que de sorties) .

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Entrées</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>11</b>
- dont passages à temps partiel	9	8	11	11	10	9
-dont entrées à temps partiel	1	2	10	4	6	2
<b>Sorties</b>	<b>30</b>	<b>25</b>	<b>31</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>17</b>
- dont retours à temps complet	10	12	14	6	8	2
- dont départs à temps partiel	18	11	16	9	11	12
<b>Entrées / sorties</b>	46,7%	48,0%	67,7%	90,0%	100,0%	64,7%

### Répartition par classe d'âge

Si la tranche 35-55 ans représente 55% des temps partiels - avec 52 femmes et 2 hommes -, la tranche >55 ans en représente 42% - avec 35 femmes et 7 hommes.

Le recours au temps partiel ne s'explique donc pas uniquement par la situation familiale avec des enfants. L'avancée en âge semble aussi conduire à ce choix, notamment pour les hommes qui sont 7 sur 9 à avoir plus de 55 ans. Les raisons, pour les hommes comme pour les femmes, peuvent être multiples : fatigue, moindre pression financière, diminution des perspectives professionnelles ...

Le temps partiel au-delà de 60 ans ( 23% des temps partiels en 2025 ) peut également correspondre à un «temps choisi » afin de préparer progressivement sa retraite. Il sera intéressant d'observer l'évolution dans cette classe d'âge dans le temps, avec la mise en place depuis septembre 2025 de la retraite progressive possible dès 60 ans avec 150 trimestres.

Par âge	<35	35-55	55-60	>60	Total
<b>2019</b>	1	92	36	19	148
<b>2023</b>	1	58	26	21	106
<b>2024</b>	1	54	23	26	104
<b>2025</b>	3	54	19	23	99
<b>2019</b>	1%	62%	24%	13%	100%
<b>2023</b>	1%	55%	25%	20%	100%
<b>2024</b>	1%	52%	22%	25%	100%
<b>2025</b>	3%	55%	19%	23%	100%

### La répartition par taux d'activité

60% des temps partiels sont à 80 % ou plus de 80 %.

Par taux d'activité	2023	2024	2025
< ou = 50%	2	3	3
]50% - 80%[	34	41	37
=80%	21	15	13
> 80%	49	45	46

### Conclusion

Le recours au temps partiel est moindre au cours des années, l'une des explications étant sans doute la nécessité de préserver son pouvoir d'achat.

Concernant la typologie des personnes en temps partiel, ce sont toujours les femmes qui y ont le plus recours, autour de 90 %. Cette option d'organisation du travail semble également être liée à l'avancée en âge, avec plus de 40% des temps partiels pour des personnes ayant plus de 55 ans. Option qui pourrait être de plus en plus développée avec le recul de l'âge de la retraite et le dispositif de retraite progressive, possible à partir de 60 ans.

La question déjà soulevée reste posée : quid d'une cotisation à 100 % pour la retraite des cadres en régime jours ? Ce point est un frein pour certaines ou certains, et une question importante pour les femmes, globalement moins bien payées que les hommes, qui subissent ainsi une « double peine » quant à leur retraite future. Le nombre de personnes actuellement concernées serait intéressant.

Les membres de la CPS proposent au CSE de donner un avis favorable sur cette annexe du bilan social